

Argumentaire

La loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 a consacré le principe d'expérimentation dans la Constitution française. Cette démarche consistant à suspendre des règles de droit sur un territoire et un temps donnés, pour tester une innovation et éventuellement généraliser son usage, a connu une progressive extension de ses domaines d'application en vingt ans de pratiques. Elle se prolonge notamment par le développement d'expérimentations ou de « bacs à sable réglementaires » ne prenant plus nécessairement pour appui la loi constitutionnelle de 2003. Avec la prolifération de ces dispositifs, la démarche expérimentale nourrit également des débats. Ceux-ci concernent autant de sujets que l'écriture de l'exception en droit, l'évaluation des expérimentations avant leur éventuelle généralisation, ou la différenciation territoriale que les expérimentations peuvent favoriser. La journée d'étude rassemble praticiens et universitaires intéressés par la fabrique des expérimentations pour questionner collectivement les évolutions de cette approche de la régulation de l'innovation.

Vers une régulation expérimentale de l'innovation ?

1^{er} février 2021
en visioconférence

Journée d'étude organisée par

**Liliana Doganova,
Brice Laurent et
Alexandre Violle**

Centre de Sociologie de l'Innovation
École des Mines de Paris

avec le soutien de l'Institut de la Mobilité Durable

dans le cadre du projet "Comment tirer parti des expérimentations ?
Réplication et exception dans les programmes expérimentaux"

L'événement est ouvert au public sur inscription.

Pour s'inscrire merci de contacter :

alexandre.violle@mines-paristech.fr



Format

Deux panels seront organisés par demi-journée. Chaque intervenant ou intervenante bénéficiera d'un temps de parole de vingt minutes, suivi d'une quinzaine de minutes d'échange avec les participants.

Les panels sont pensés pour croiser les regards sur les pratiques des expérimentations. À partir de la description faite par les participants à la journée d'étude de projets organisés, suivis ou évalués, l'objectif des discussions collectives vise à faire émerger les différentes promesses, attentes, succès et problèmes soulevés par la mise en place d'expérimentations.

9h45 **Propos introductif : L'expérimentation dans l'action publique**

I/ Écrire un droit expérimental

10h-11h15

Les expérimentations conduites depuis 2003 : bilan et perspectives d'amélioration

Thomas Janicot, auditeur au Conseil d'État, rapporteur général adjoint de l'étude du Conseil d'État « Les expérimentations : comment innover dans la conduite des politiques publiques ? »

[Titre de la présentation à confirmer]

Géraldine Chavier, Professeure des universités en droit public, Université Paris I Panthéon Sorbonne

III/ Expérimenter des innovations

14h-15h15

ZERO Chômeur, l'expérimentation d'une innovation radicale

Louis Gallois, Président du fonds d'expérimentation contre le chômage de longue durée

Expérimenter la monnaie numérique de banque centrale

Thomas Argente, Direction des Infrastructures, de l'Innovation et des Paiements, Banque de France

II/ Superviser des expérimentations

11h30-12h45

L'expérience de France Expérimentation [titre à confirmer]

Sébastien Malangeau, Direction du programme France Expérimentation, cabinet du Directeur général aux entreprises, Ministère de l'Économie et des Finances

Créer les conditions de l'émergence d'innovation par le levier réglementaire et attirer de nouveaux entrants

Hacène Lahreche, Direction connectivité et réseaux de la SNCF, ancien responsable de l'unité technologie et innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse (ARCEP)

IV/ Évaluer les expérimentations

15h30-16h45

Évaluer les innovations : accepter une part de l'inconnu !

David Caubel, Directeur de projet transversal innovation et territoires, Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer (DGITM), Ministère de la Transition écologique et solidaire

Territoires zéro chômeurs de longue durée : évaluation d'une évaluation

Olivier Bouba-Olga, Professeur d'économie à l'université de Poitiers, Président du Comité scientifique d'évaluation de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée »